

# POINT INFO RSC ANDERLECHT - STANDARD DE LIÈGE

DATE : 29/11/2017 à 20h45

## ADRESSE DU STADE

Stade Constant Vanden Stock  
Avenue Théo Verbeeck, 2  
1070 Bruxelles

## MODALITÉS DE DÉPLACEMENT :

Système combi : **OUI (maximum 25 cars)**

### ATTENTION !

Il est exigé que chaque responsable affiche visiblement le numéro du club à l'avant du car. Tout supporter qui tenterait de pénétrer dans le périmètre de sécurité sans titre d'accès valable risque une arrestation administrative.

Les éventuels supporters du Standard qui auraient obtenu un titre d'accès dans un autre compartiment ne pourront pas accéder à la zone visiteurs.

**Toutes les boissons devront être placées dans les soutes des cars dès leur arrivée sur le parking visiteurs et doivent y rester tant que les cars se trouvent sur le parking. La police effectuera un contrôle systématique du respect de ces consignes. En cas de non-respect de cette règle les responsables du car concerné (chauffeur, organisateur) feront systématiquement l'objet de poursuites.**

## ITINÉRAIRE :

Par le ring venant de Zaventem :

- Suivre la direction Gand
- Puis à Jette (après la sortie A.Z. Jette) suivre la direction « Mons-Charleroi »
- Sortie 15 : Anderlecht - Pede (Anderlecht visiteurs, bezoekers)

Par le ring venant de Gand :

- En venant de l'échangeur de Grand-Bigard direction « Mons-Charleroi ».
- Sortie 15 : Anderlecht - Pede (Anderlecht visiteurs, bezoekers)

Par le ring venant de Paris-Mons-Charleroi :

- Sortie 15A

Les unités de circulation de la zone de police Midi accueilleront les visiteurs à hauteur de la sortie 15 du RO lors de chaque rencontre à domicile du RSC Anderlecht.

=> Escorte police pour les autocars des supporters de l'équipe adverse.

Seuls les parkings suivants seront accessibles aux cars de supporters du Standard. Un non-respect de ces consignes pourrait faire l'objet de poursuites à l'égard des clubs concernés.

**E314: Lummen - Leuven** : Parking Rotselaar

**E40: Liège - Bruxelles**: Parkings de Waremmes et d'Heverlee (Louvain)

**Bruges - Bruxelles**: Parking de Wetteren

**E411: Namur - Bruxelles**: Tous les parkings

**E19 : Mons – Bruxelles : Parking de Nivelles**

**TICKETING :**

Les 925 tickets disponibles seront répartis entre les clubs de supporters.

Guichets ouverts le jour du match : **NON**

Places assises (752) : **10 €**

Places debout (173) : **10 €**

Les chauffeurs peuvent entrer sur présentation de leur feuille de route : **OUI**

Les clubs doivent transmettre à la billetterie la liste nominative reprenant noms, prénoms, dates de naissance des destinataires des tickets pour lundi 27/11 à 12h00, au plus tard. Les destinataires des tickets doivent être enregistrés dans le système "MEMBER CARD" (abonné "GOLD" ou membre "RED"). **Nous vous rappelons qu'aucun enregistrement d'un nouveau membre ne sera possible jusqu'au 03/12 inclus. Dès lors, il ne sera pas possible d'inscrire de nouveaux supporters pour ce match.**

Les personnes qui se désisteraient peuvent être remplacées uniquement par des membres également enregistrés (possesseur d'une MEMBER CARD" GOLD ou RED).

**Merci d'informer vos membres qui effectueront le déplacement que pour avoir accès au stade, il faudra obligatoirement être en possession d'un ticket valable pour le secteur visiteurs, d'une "MEMBER CARD" (GOLD ou RED) à son nom et de sa carte d'identité.**

Des contrôles aléatoires d'identité seront opérés afin de vérifier si les cartes sont bien émises au nom de leur détenteur. Les personnes qui refuseraient de présenter leur carte d'identité aux stewards pour cette vérification devront se soumettre à un contrôle effectué par la police.

**PMR :**

Nombre de place pour les personnes en chaise roulante : **5 (10 €)**

Nombre de places pour les accompagnants : **5 (10 €)**

Parking réservé : **NON**

Ces places sont comprises dans le quota attribué aux visiteurs : **NON**

Ces places peuvent être obtenues auprès de la billetterie du Standard : **OUI**

Ces places peuvent être obtenues au stade le jour du match : **NON**

**ROI :**

Boissons autorisées dans les tribunes : **NON**

Nourriture autorisée dans les tribunes : **NON**

Drapeaux : **OUI**

Drapeaux à 2 hampes : **NON**

Autres remarques éventuelles concernant les drapeaux : les hampes des drapeaux doivent être en plastique, légères, souples, creuses, d'une seule pièce de 1,80 m maximum. Les drapeaux de plus de 2m<sup>2</sup> doivent être ignifugés. Le cas échéant, une attestation doit pouvoir être fournie pour prouver du traitement adéquat du drapeau.

Rouleaux de papier : **NON**

Rognures de papier, confetti : **NON**

Mégaphone : **OUI (max 2. Les propriétaires devront s'identifier à l'entrée du stade)**

Tambours : **OUI (Les propriétaires devront s'identifier à l'entrée du stade)**

Vuvuzelas : **NON**

Klaxons avec gaz propulseur : **NON**

**DIVERS:**

**Suite aux mesures particulières liées au niveau de menace, aucun sac n'est autorisé dans l'enceinte. Il n'est pas possible de laisser ces derniers en consigne.**

Il est demandé aux supporters du Standard de ne pas provoquer et/ou de ne pas répondre aux provocations des occupants des autres tribunes.

Les écharpes, drapeaux, banderoles, slogans, signes ou symboles, vêtements etc. présentant des textes ou symboles discriminatoires ou provocants (notamment à l'égard d'un ou de joueurs) sont formellement interdits. Ainsi, le fait d'exhiber un ou des objets mentionnés ci-avant serait considéré comme un acte de provocation et d'incitation à la haine et ferait, donc, l'objet de poursuites dans le cadre de la loi football.

<http://www.rsca.be/fr/fans-tickets/reglement>